

ABONNEMENT.

Sauvages :
 30 fr.
 36 fr.
 42 fr.
 Poste :
 35 fr.
 41 fr.
 47 fr.

On s'abonne :

Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 ou chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 40 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la reproduction,
 avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

27 Novembre 1882.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

SEANCE DU 25 NOVEMBRE.

M. de Baudry-d'Asson demande à interpellier le ministre de l'intérieur sur l'attentat de la Roche-Servière : lettre de menaces et bombes dynamite.

Il demande, aux applaudissements de la droite, une enquête sur des faits qui ont révolutionné toute la Vendée.

M. Fallières répond que pour lui les faits auxquels M. de Baudry-d'Asson fait allusion sont moins que prouvés, parce que, à la suite d'une première enquête, c'est M. de la Roche-Saint-André qui est sous le coup d'une poursuite.

La droite proteste avec énergie.

M. de Baudry-d'Asson interrompt vivement.

M. Bourgeois monte à la tribune. Il demande à M. le ministre la raison de son insinuation malveillante. Il faut une enquête, et une enquête sérieuse.

M. de Baudry-d'Asson (interrompant) : Elle sera républicaine, c'est tout dire.

M. le président le rappelle à l'ordre.

M. Bourgeois ajoute qu'il a confiance dans la justice de son pays, mais qu'il faut que le ministre s'engage à poursuivre activement. Quand la justice aura prononcé, les coupables, quels qu'ils soient, devront être punis.

La droite applaudit, mais l'interpellation n'en est pas moins remise à trois semaines.

On passe à la discussion du budget de la guerre.

M. des Roys, dans la discussion générale, exprime le vœu que les employés des administrations des finances puissent aspirer à des grades dans l'armée territoriale.

M. Tirard, ministre des finances, dit que si cette permission leur était donnée, ce serait dans certains cas la désorganisation de ces administrations.

D'ailleurs, cette proposition n'a rien d'absolu ni de général.

M. Janvier de la Motte critique les chiffres du budget de la guerre. Ils ne sont pas sincères, dit-il, et la preuve c'est qu'aucun des crédits portés pour la Tunisie n'est mentionné.

M. le ministre de la guerre répond que ces crédits font l'objet de lois spéciales qui sont en ce moment devant le Sénat.

M. Haentjens dit que ses prévisions se sont malheureusement réalisées, que le déficit s'augmente chaque jour et qu'on le dissimule autant qu'on peut par des crédits supplémentaires et extraordinaires.

M. Tirard répond vivement que le déficit n'a jamais existé et que la situation financière est absolument satisfaisante.

On crie de toutes parts : Les révélations de M. Léon Say.

M. Tirard. — Quand je serai au Sénat en face de l'ancien ministre des finances, je lui démontrerai que ses critiques sont exagérées et qu'il se trompe.

M. Laisant, rapporteur, demande à la Chambre de sanctionner les travaux de la commission.

On a remis à l'année prochaine plusieurs réformes importantes, mais la Chambre peut être sûre que tout vient à point à qui sait attendre.

M. le ministre de la guerre exprime le même espoir et fait la même prière.

MM. Laroche-Joubert, Langlois, Laisant, Gal et Billot échangerent encore quelques observations générales.

M. Janvier de la Motte remonte à la tribune pour protester contre les habitudes financières de la République.

Il ressort de la discussion que, malgré les dénégations du ministre, le budget se trouve en déficit d'au moins 100 millions.

Comment, ajoute-t-il, M. Tirard répondra-t-il aux accusations de M. Léon Say ? n'a-t-il pas été son collègue dans le précédent ministère et n'a-t-il pas accepté, en ne protestant pas, le budget de l'ancien ministre des finances ?

M. Tirard bondit à la tribune. Il ne veut

recevoir aucune leçon. Le budget de M. Léon Say, il l'accepte tout entier, et il est là pour le défendre.

On passe à la discussion des articles.

M. le baron Reille développe un amendement tendant à faire rétablir un crédit pour les soldes à donner aux soldats employés dans les bureaux.

Cette solde supplémentaire leur était accordée, mais la commission l'a supprimée.

M. le ministre de la guerre dit qu'en effet le sort de ces soldats est intéressant et que si la commission maintient son chiffre, il se réserve d'accorder une solde supplémentaire sous forme de gratification.

M. Laisant, rapporteur, dit que si la commission a supprimé le crédit, c'est pour ne pas maintenir une situation inégale parmi les soldats. Mais la commission ne s'opposera jamais à un acte de justice du ministre.

M. le baron Reille retire son amendement en face des paroles du ministre et de M. Laisant.

MM. le baron Reille, des Roys, Le Provost de Launay, Laisant, Peyer, Arrazat et Billot prennent successivement la parole sur l'administration de l'armée et sur les marchés et fournitures.

Il ressort de cette discussion un vœu priant le ministre d'admettre le plus grand nombre de soumissionnaires possible, parce que la concurrence ne peut être que favorable pour les marchés.

LA RÉPUBLIQUE PRÉFÈRE

Les blés étrangers aux blés français.

A l'occasion de fait que nous signalons dans ce titre, un journal d'Ille-et-Vilaine, le *Courrier de Rennes*, a reçu d'un agriculteur la protestation suivante :

« Dans le spirituel article que le *Courrier de Rennes* a publié il y a quelque temps sur le concours hippique de Janzé, on signalait un fait qui a vivement ému bon nombre

d'agriculteurs. On disait que l'administration militaire avait mis en adjudication la fourniture de 2,000 quintaux métriques de BLÉ TENDRE D'AMÉRIQUE, pour l'alimentation de la troupe.

J'ai voulu vérifier par moi-même l'exactitude de ce fait, et, m'étant reporté à un des journaux de Rennes du 16 octobre 1882, j'y ai trouvé en effet la confirmation suivante :

Substances alimentaires.

ACHAT DE DENRÉES A RENNES.

Le mercredi 25 octobre courant, à une heure, il sera procédé, à Rennes, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 2,000 quintaux métriques de Blé tendre d'Amérique, à livrer dans les Magasins militaires de la place de Rennes.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la 1^{re} sous-intendance militaire, Mail-d'Onges, à Rennes, où le public sera admis à en prendre connaissance.

A Rennes, le 14 octobre 1882.
 Le Sous-Intendant militaire,
 J. KELLER.

L'administration militaire n'accepte que le blé d'Amérique. Elle refuse absolument tout blé du pays, quelque beau qu'il soit.

De plus, j'ai appris, par des renseignements particuliers, qu'il en est de même dans toute la France. En effet, l'intendance ne fait qu'exécuter des ordres qu'elle reçoit de Paris. Et ces ordres sont partout les mêmes. Partout le froment du pays doit être laissé de côté, et l'approvisionnement doit se faire exclusivement en blés d'Amérique. Dans l'Est, on admet que le blé d'Amérique soit remplacé par du blé de Hongrie.

Ainsi, puisque à Rennes seulement on en achète deux millions de kilos, c'est par centaines de millions de kilos que l'Administration achète les blés étrangers.

Je ne veux pas rechercher quelles considérations poussent le ministère de la guerre à favoriser ainsi les producteurs étrangers aux dépens de l'agriculture française, mais ce que je puis dire, c'est que ce fait nous paraît, à nous agriculteurs, incroyable et inouï.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLYS.

IV

Le cabano de Jacques était dans un repli de la falaise. Un ancien poste de garde-côtes à demi décoiffé par le vent. Jacques avait remis quelques tuiles par-ci, quelques cailloux par-là, une espèce de porte, un semblant de volet. Somme toute, un misérable logis.

De plus, un endroit désert, aride et triste, surtout par ces premières journées de novembre, courtes et brumeuses, auxquelles on arrivait déjà.

Depuis son retour, Antoinette n'était plus la même. Le contraste avait été par trop saisissant, la transition par trop brusque. Si du moins elle avait retrouvé de la verdure, du soleil ? Mais non. Du brouillard, de la pluie, de la boue. Un ciel grimaçant, une mer hargneuse. Toutes les fleurs mortes, tous les oiseaux muets. L'enfant se taisait aussi. Elle avait froid jusque dans l'âme. Plus de joyeux ébats, plus même d'appétit, certains dégoûts, presque des regrets. La vaisselle rustique et les

cuillers d'étain ne lui allaient plus; le grabat faisait soupirer après la couchette. Et puis Zoé, Georges, tout ce monde coquet et souriant de là-bas ! Ici, personne, sinon Jacques, plus sombre que jamais. Est-il besoin d'ajouter plus malheureux !

Vainement, sa fille s'efforçait de dissimuler; vainement elle chantait, voulait sourire. Sous le masque, il voyait le visage... Et, furieux contre le sort, contre lui-même, il s'en allait dans quelque coin de la falaise étouffer ses emportements, cacher son chagrin.

Souvent alors, au mugissement de la mer, il mêlait ses imprécations :

— Oh ! le passé !... on espère qu'il s'oublie... on le croit mort... jamais !... Et dire que je ne voulais pas aller là ! L'instinct me retenait... un pressentiment !... Puisque j'avais trouvé ce refuge, ce lieu d'asile, il fallait y rester, y mourir... Mais l'enfant !... la petite !... elle se ressouvrait encore de ses premières années... elle se retrouvait là-bas comme dans son ancien berceau... dans sa vraie patrie... Qu'a-t-elle fait pour partager mon exil ?... Je n'ai pas le droit de l'y condamner... je suis un mauvais père... un père fatal !... Mais que la foudre tombe donc sur moi !... que cet Océan m'engloutisse !... elle serait heureuse alors... il ne faudrait qu'un pas... si j'osais...
 Il en arrivait au suicide. Ce ne fut pas le courage

qui lui manqua. Dieu le retint peut-être.

— Mais ce n'est pas ta faute, père ; c'est celle de ce méchant homme... Pierre Louvard... Oh ! je me suis bien rappelé ce nom-là... ma mère le répétait souvent.

— Ta mère...

— Oui... elle me disait de ne jamais l'en vouloir à toi... que tous nos malheurs venaient de lui... que c'était notre mauvais génie...

— Ah ! ta mère disait cela !... Pauvre Louise ! si bonne, si résignée, si courageuse !... Nous étions riches, et j'ai tout dissipé, gaspillé, tout perdu !... Un peu d'énergie, le travail pouvait encore nous relever... Non !... mon sot orgueil croyait déroger alors... je me croisais les bras, nous laissant envahir par la misère. Elle travaillait jour et nuit, elle !... Moi, je ne songeai qu'à m'étourdir en m'abandonnant au tourbillon. Oh ! j'en ai honte !... honte et remords !... Un dernier bien nous restait, l'estime, l'honneur. Je retrouvai cet homme, je me laissai de nouveau conseiller, entraîner par lui jusqu'au fond de l'abîme, jusqu'au jour où...

La main d'Antoinette se posa sur ses lèvres. Lui, comme se réveillant, tout confus d'en avoir tant dit :

— Quoi !... tu te souviens... tu sais...
 Pour toute réponse, elle lui mit un baiser au front.

Il est des épreuves qui mûrissent la raison des enfants, et leur donnent le sentiment de certaines délicatesses dont le cœur seul a le secret.

Ce baiser, cette indulgence plénière ne fut pour Jacques qu'un éclair de joie. Son visage s'assombrit plus encore ; il se prit la tête à deux mains, mit les coudes sur ses genoux, eut comme un sanglot dans la gorge.

Puis, après un silence :

— Tu retourneras là-bas. Moi, je partirai.

— Père !...

— Ici, pour toi, c'est le dénuement... l'humiliation... la dégradation... Te voilà déjà tout pâle... tu en deviendrais malade... tu en mourrais !... Chez eux c'est l'avenir... c'est la vie... c'est le bonheur.

Une fois encore elle eut son objection toute prête :

— Le bonheur !... qui sait !... ne juge pas trop sur l'apparence, père ; il y a aussi des chagrins, des inquiétudes à la filature. On ne m'a rien dit... mais j'ai bien vu, j'ai deviné. De gros besoins d'argent, une crise terrible, comme dit M. Georges. Il leur faut une forte somme pour la fin du mois... Tiens ! c'est demain... Raites, ô mon Dieu ! que ça leur arrive !

En ce moment un bruit de galop s'éleva de la plage.

Trois gendarmes passaient sur la grève à sec.

Souise, dépôt à Sfax.
5^e compagnie. — Portion principale et dépôt à Gafsa.
6^e compagnie. — Portion principale et dépôt à Gabès.
7^e compagnie. — Portion principale et dépôt à Kairouan.
Une huitième compagnie est en voie de formation.

Chronique Locale et de l'Ouest.

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

Deux jeunes rhétoriciens de notre ville, M. René Brillatz et Augustin Guery, élèves de l'Institution Saint-Louis, viennent de subir avec succès, à Rennes, les examens du baccalauréat ès-lettres (4^e partie). — M. René Brillatz a eu besoin d'une dispense d'âge.

En avons-nous fini avec les perturbations atmosphériques? Les derniers jours de la semaine se sont écoulés avec pluies abondantes et tempêtes continuelles. Hier encore, il a plu jusqu'à 10 heures, puis le temps s'est éclairci et le soleil a brillé.
Le baromètre monte.

Depuis hier soir à heures, la Loire s'est élevée de 50 centimètres. Aujourd'hui (midi) elle marque 4^m 20 à l'étiage du pont Cessart.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Projet de loi portant ouverture au ministère des finances (exercice 1882) d'un crédit supplémentaire pour les victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851, adopté par 370 voix contre 87.

Ont voté pour: MM. Benoist, Bury, Maillé (Nexis).

Ont voté contre: MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Torves.

Il y a quelques jours, nous annoncions que M^{me} Dreux, receveuse des postes à Langeais, était nommée aux mêmes fonctions à Montreuil-Bellay.

Nous trouvons à ce sujet le récit suivant dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire:

« Dernièrement, il s'est passé à Langeais un singulier événement qui prouve à quel degré sont tombées toutes les branches administratives de notre glorieux gouvernement. Comme nos lecteurs ont pu souvent le remarquer, c'est un fait acquis qu'aujourd'hui tout individu qui s'affuble du titre de « républicain » peut obtenir à peu près tout ce qu'il désire.

En voici une nouvelle preuve: M^{me} Dreux, veuve et mère de deux garçons, fut envoyée, il y a quelques temps, de la direction des postes de Saint-Patrice à celle de Langeais. C'était un avancement bien mérité pour M^{me} Dreux, car il est juste de dire que cette mère de famille a toujours mérité, dans toutes les localités où elle est

— Rien.
Quelques instants plus tard, le bruit des chevaux se perdait dans l'éloignement.

Jacques, debout sur le seuil, regardait vaguement à l'horizon, une main oubliée sur la tête de sa fille, qui, l'épaule à la ceinture de son père, lui tenait l'autre main, tout en levant vers lui son regard tendrement inquiet.

A l'intérieur, aux clartés mourantes du jour, sous les filets, sous les bourrées, s'allongait la tête encore effarouchée de Pierre Louvard.

Silencieusement, il risqua un bras, l'autre bras, tout le corps, longea la muraille, aspirant à l'issue, tout prêt à s'enfuir.

Jacques se retourna soudainement, ferma la porte, mit le verrou.

— Allons. Nous avons à causer, cet homme et moi.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

Un Marseillais raconte un incendie auquel il a assisté.

— Toute la maison brûlait, dit-il, et moi, j'étais resté tranquillement dans ma chambre à lire mon journal.

— La fumée devait bien vous gêner.

— Non. Je suis fumeur!

allée, l'estime et la considération des habitants.

» Arrivée à Langeais, cette dame fit dans cette petite ville ce qu'elle avait toujours fait: son devoir et uniquement son devoir.

» Une dame de l'endroit, très-ombrageuse, commença par chercher maille à partir à cette honnête directrice des postes. Des menaces arrivèrent à son adresse, des lettres anonymes plurent drues comme grêle dans ses bureaux, et, bref, elle reçut un matin une lettre de M. le directeur des postes l'invitant à demander un mois de congé.

» M^{me} Dreux accepta ce congé. Pendant ce temps, disait M. le directeur, votre ennemie se calmera peut-être.

» Tout alla bien pendant une partie de ce congé, quand un jour M^{me} Dreux reçut une seconde lettre de la direction, l'invitant à se rendre pour le 1^{er} décembre à Montreuil-Bellay, son nouveau poste.

» M^{me} Dreux, dont le congé expirait le 20 novembre dernier, espérait rester à son poste jusqu'au 4^{er} décembre; mais M. le directeur réexpédia une troisième lettre, dont voici la substance: « Madame, il faut que vous soyez à votre poste à Montreuil-Bellay, non pas le 1^{er} décembre, mais le 24 novembre. M^{me} ... sait que vous êtes de retour, et elle veut malgré tout vous nuire; partez donc au plus vite si vous le pouvez, je vous l'ordonne. »

» Dans quelques jours, nous reviendrons sur cette histoire. »

Toujours la guerre aux petits. En même temps qu'ils poursuivent, avec l'anti-libéralisme que l'on sait, l'application de la loi du 28 mars, nos autocrates continuent à se livrer à une guerre acharnée aux petits qui manifestent la moindre velléité d'indépendance.

On cite l'exemple suivant qui explique une fois de plus comment les républicains entendent la liberté:

Le sieur Baillou a été nommé, il y a huit ans, facteur du télégraphe à Jarzé, petite ville très-coquette de plus de 2,000 habitants. Cet homme, qui est père de cinq enfants en bas âge et est en outre atteint d'une maladie incurable très-dangereuse, pourvoit, avec cet emploi et avec l'aide de quelques petits travaux, à l'existence de ses enfants.

Il y a peu de temps, il reçut l'ordre de mettre ces derniers à l'école laïque; il se garda bien d'obéir.

Un crime aussi grand ne pouvait rester impuni. On décida que ce malheureux n'était plus digne d'émerger au budget de la commune, et, malgré les excellents renseignements donnés sur le compte de Baillou par M. le maire, par ses chefs; malgré l'opinion publique tout entière, il fut révoqué de ses fonctions et il y a peu de jours et remplacé par un pur, sous le fallacieux prétexte qu'il vendait trois journaux conservateurs: le Réveil de l'Ouest, le Petit Maine-et-Loire et le Courrier d'Angers.

Le désoutant Sterlin, qui n'a pas vu, jeudi soir, pleuvait dans son escarcelle autant de pièces de 50 centimes qu'il en avait rêvé, donna libre cours à son éloquence emparassée dans une représentation au Cirque de Tours le 10 décembre.

Nous doutons que les purs de Saumur lui aient donné un cachet de recommandation pour les frères de Tours, et le citoyen Sterlin risque fort de ne pas ramasser chez nos voisins plus de livres sterlings que chez nous.

Martigné-Briand. — Mardi soir, vers neuf heures et demie, le feu a pris au village de Cornu, à la ferme du Cronché, exploitée par M. Touret, et appartenant à M. le baron de Romans. Dès le début du sinistre, une grange était complètement en flammes, et malgré les efforts des pompiers de Martigné, des habitants et de la gendarmerie, plus de 7,000 francs de récoltes et de matériel agricole ont été détruits, et la perte n'est couverte par aucune assurance. L'immeuble était assuré.

On attribue ce sinistre à la malveillance.

BON EXEMPLE. — Nous avons dit que plusieurs communes du département de la Sarthe ont demandé au gouvernement une compensation de 150 fr. pour chaque enfant pauvre que l'on obligera à fréquenter l'école.

Ce n'est pas tout; le conseil municipal de Saint-Corneille a voté une subvention annuelle de 120 fr. à l'instituteur, à la condition qu'il apprendra aux enfants le catéchisme et la prière.

C'est un excellent exemple et nous souhaitons qu'il trouve des imitateurs dans de nombreuses communes; il n'y a pas besoin pour cela d'une entente entre les maires; il suffit que les conseils municipaux écoutent la voix de la justice et les vœux légitimes des populations.

LA COMÈTE DE 1811 ET SON RETOUR PROCHAIN.

La comète de 1811, dite comète de Pons, du nom de l'astronome de Marseille qui l'a signalée le premier, appartient à la catégorie de ceux de ces astres qui, parcourant des orbites elliptiques, ont des retours périodiques. Encke, qui analysa les éléments de la comète de Pons, lui assigna une périodicité de soixante-dix ans environ. M. Schulleff et Bossert, en prévision de la réapparition prochaine de cette comète, ont repris les calculs relatifs à la détermination de son orbite. En tenant compte des perturbations subies par cette comète, ces astronomes lui assignent une durée de révolution de soixante-seize ans, avec une erreur possible de quatre ans, en plus ou en moins. Avec une avance de quatre ans elle aurait dû repaître en 1881; avec un retard de cette durée, c'est en 1889 que nous la reverrons. Reconnaîtra-t-elle notre planète?

Faits divers.

On mande de Saintes, 24 novembre, que le nombre des malades atteints de la fièvre typhoïde est évalué à trois ou quatre cents. La consternation règne dans la ville.

Un chef de bataillon du 112^e, en garnison à Aix, qui avait pris part à l'expédition de Tunisie, a été subitement atteint de folie furieuse. Il a dû être séquestré d'urgence à l'hôpital.

Une particularité des mœurs espagnoles: Les vingt-cinq soldats qui étaient de garde au palais royal de Madrid pendant les récentes couches de la reine ont reçu leur congé définitif, en conformité d'un vieil usage.

Moyaux, condamné aux travaux forcés à perpétuité par le jury de la Seine pour avoir tué sa petite fille dans les circonstances tragiques que tout le monde sait, vient de mourir à la Nouvelle-Calédonie.

Il paraît que depuis sa condamnation il avait tellement vieilli qu'il en était méconnaissable et que le remords avait exercé dans son cerveau de tels ravages qu'on le surprenait souvent à divaguer. C'était, du reste, un forçat très-doux et, depuis son arrivée en Nouvelle-Calédonie, il n'avait pas subi de punition.

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 27 novembre 1882.

LA JOIE DE LA MAISON

Comédie en 3 actes, de MM. A. Bourgeois et Decourcelles.

Hector Durosel.....	MM. Danglade.
Georges de Sully.....	Mary.
Oscar de Beaulieu.....	Berty.
André.....	Grosœur.
Pierre.....	Guilbert.
Joseph.....	Monard.
M ^{me} de Barmon.....	M ^{mes} Canterelle.
Henriette de Sully.....	Grosœur.
Cécile.....	Jagmel.
Caroline.....	Marie Soll.

BONSOIR M. PANTALON

Opéra-comique en 1 acte, de MM. Lockroy et de Morvan, musique d'Albert GRISAR.

Le docteur Tirtofolo.....	MM. Labranche.
Pantalou, riche m ^d de Bologne.	Isaac.
Lelio, son fils.....	F. Constance.
Premier porteur.....	Guilbert.
Deuxième porteur.....	Monard.
Lucèce, femme du docteur.....	M ^{mes} Canterelle.
Colombine, camériste.....	Danglade.
Isabelle, pupille du docteur.....	L. Monard.

UNE FÊTE AU CÉLESTE EMPIRE

Ballet chinois en 1 acte, par M. Rougier.

Tchin-Kao.....	MM. Rougier.
Yang.....	Guilbert.
Ke-Ki-Ka-Ko.....	Le petit Leprin.
Peki.....	M ^{lle} Laura Reuters.
Fean-Nich-Tan.....	Elisa Reuters.
Lo-Manghi.....	Hélène Reuters.
Kao-Tchin.....	M ^{me} Rougier.

DIVERTISSEMENT. — Dansé par M. Rougier, M^{lle} Laura, Elisa et Hélène Reuters, Marie Beau, Maria Strocchio, Annette Fournier, Anna et Adrienne Bercé.

GRAND CORTÈGE DE KAO-TCHIN, par tout le personnel du ballet et de la figuration.

Ordre: 1. La Joie de la Maison; — 2. Bonsoir M. Pantalou; — 3. Une Fête au Céleste-Empire.

Bareaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 26 novembre 1882.

Versements de 119 déposants (33 nouveaux), 37,603 fr. » c.
Remboursements, 19,207 fr. 38 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 100.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levés.

Vieilles faïences d'Italie et de Delft, à vendre chez M. LIVERANI, 15, rue Saint-Jean, Saumur.

Le sang et le fer. — Il est un mal qui, à lui seul, a fait plus de victimes que la guerre, le typhus, la peste, les fièvres, etc. C'est l'anémie qui, hélas! se propage de plus en plus. Ses causes, il faut le reconnaître, sont inhérentes à la manière de vivre des quatre cinquièmes de la population: mauvaise alimentation, séjour dans des logements exigus, humides et sombres, chagrins prolongés, veilles, excès de tous genres, travaux intellectuels ou physiques exagérés, en sont les principales causes; l'effet c'est l'appauvrissement du sang. A mesure que le sang perd les globules qui faisaient sa force et sa richesse, il devient plus aqueux et par conséquent impropre à l'existence. Le lymphatisme, la chlorose, la phthisie, la scrofule, en sont les conséquences forcées.

Comment arrêter le progrès de cette maladie terrible? Le docteur J. Rengade, le médecin conseiller pratique du Petit Journal, a indiqué, dans sa causerie sur l'anémie, publiée par le Petit Journal, à la date du 2 octobre 1876: « contre les premiers symptômes de l'anémie, le FER est le médicament par excellence. » Mais tous les ferrugineux ne sont pas également bons et assimilables; les uns constipent, d'autres irritent l'estomac, noircissent les dents, etc. Le FER BRAVAIS (fer à l'état liquide) n'a aucun de ces inconvénients. Il est soluble dans l'eau et ne communique au vin ni odeur ni saveur. Son emploi continu, en rétablissant l'équilibre des fonctions, aide à la nature à prolonger l'existence au-delà des limites ordinaires. Comme tous les produits d'une valeur incontestable, la contrefaçon s'en est déjà emparée. Aussi prévenons-nous le public que nous ne pouvons garantir la bonne préparation et par suite l'efficacité, que des flacons portant notre marque de fabrique et la signature de R. BRAVAIS, imprimée en rouge sur l'étiquette.



Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

COQUELUCHE et toux nerveuse chez les enfants.

Comme pectoral et calmant on peut donner sans crainte aux enfants le Sirop de Nafé de Delangrenier, car il ne contient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le Sirop et la Pâte de Nafé se vendent dans les pharmacies.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et Cie, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

